M. Peters: Non, monsieur le président.

M. le président: Le député de Medicine-Hat a la parole.

M. Olson: Monsieur le président, les arguments formulés par le député de Timiskaming sont fallacieux sous plusieurs rapports. C'est tout à fait ridicule de prétendre, comme il le fait, que l'aménagement d'un gazoduc au sud du lac Supérieur nuira à l'exploitation du potentiel du Nord de l'Ontario. Et j'ai de bonnes raisons pour dire cela. Tout d'abord, l'approvisionnement en gaz en Alberta, et même en Saskatchewan, est suffisant. En 1966, les réserves sûres sont assez considérables pour suffire amplement aux exportations prévues en Colombie-Britannique, sur le marché de la Californie, sur le marché du centre des États-Unis, sur celui de l'Est canadien et sur le marché éventuel de la région Chicago-Cleveland et pour répondre à tous les besoins du Nord de l'Ontario pendant une trentaine d'années.

Sauf erreur, la loi canadienne exige que l'Office national de l'énergie s'assure d'abord qu'il y a suffisamment de réserves de gaz au Canada pour répondre aux besoins actuels et futurs du pays avant de permettre l'exportation de gaz.

M. Martin: Le député me permet-il de lui poser une question?

• (4.00 p.m.)

M. Olson: Je ne fais que commencer ma déclaration, monsieur le président, et peutêtre que la réponse deviendra évidente aux yeux du député de Timmins lorsque j'aurai terminé.

M. Martin: Monsieur le président, la question porte sur le point que le député est en train de faire valoir. Sait-il que d'après ce que nous a dit le ministre. l'Office national de l'énergie prévient depuis quatre ans la société *Trans-Canada* qu'il y a pénurie de gaz dans le Nord et l'Est de l'Ontario?

M. Olson: C'est vrai, et je suis heureux de constater que la seule raison de cette pénurie est l'insuffisance des moyens de transport actuels. Il n'y a aucune pénurie de gaz en Alberta et en Colombie-Britannique. Le seul problème est la capacité du conduit qui achemine le gaz vers l'Est du Canada.

Si l'on veut poursuivre cet argument, à supposer que la canalisation de 36 pouces, connue sous le nom de réseau des Grands lacs, soit construite et qu'une partie du marché du Sud de l'Ontario soit approvisionnée par ce gazoduc, ceci libérera presque 50 p. 100 du volume total de gaz acheminé par la canalisation de 30 pouces passant par le Nord de là, ce sont des h gaz disponible de marché pour ce gazoduc, cei libérera presque 50 p. 100 du volume total de gaz acheminé par la canalisation de 36 pouces, gaz disponible de marché pour ce gazodisponible de marché pour ce gazoduc, ceci libérera presque 50 p. 100 du volume total de gaz acheminé par la canalisation de 36 pouces, soit construite et qu'une partie du marché du marché du marché du marché du marché par ce gazoduc, ceci libérera presque 50 p. 100 du volume total de gaz acheminé par la canalisation de 36 pouces, soit construite et qu'une partie du marché du marché du marché par la canalisation de 30 pouces par la canalisation de 36 pouces, soit construite et qu'une partie du marché du marc

l'Ontario pour des clients possibles dans cette

région.

Je n'ai pas de chiffres en main, mais je me fonde sur ceux que nous a donnés l'honorable député de Timiskaming. Selon lui, environ 350 millions de pieds cubes de gaz par jour seront acheminés dans ce conduit. Si 50 p. 100 de ce volume est libéré pour être utilisé dans le Nord de l'Ontario—puisque les régions de Toronto et de Sarnia sont approvisionnées en partie par le réseau du Sud-175 millions de pieds cubes par jour de plus deviendraient disponibles pour l'expansion possible des complexes industriels situés dans cette région. Le député ne se rend pas compte que si le pipeline n'est pas construit au Sud du lac Supérieur ou de quelque part à l'est de Winnipeg pour se rendre dans la région Milwaukee-Chicago-Cleveland, alors les producteurs de gaz de l'Alberta n'auront pas de marché. Cela me paraît être une attitude plutôt égoïste que de vouloir priver d'un débouché les producteurs de gaz de l'Alberta simplement parce qu'on a l'intention de faire passer le deuxième pipe-line au Nord du lac Supérieur. Je dis que c'est égoïste parce que la Trans-Canada Pipe Lines, le gouvernement et les producteurs de gaz de l'Alberta, ont certainement l'intention de fournir au Nord de l'Ontario tout le gaz qu'on pourrait y utiliser maintenant et au cours des trente prochaines années.

Monsieur le président, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a de plus annoncé à la Chambre que la Trans-Canada Pipe Lines s'était engagée à commencer en 1970 la construction d'une canalisation secondaire de 30 pouces de diamètre le long de la rive nord du lac Supérieur. Si 175 millions de pieds cubes par jour—ici encore je m'en tiens aux chiffres que nous a donnés l'honorable député de Timiskaming-deviennent disponibles pour le Nord de l'Ontario au moyen de ce pipe-line à cause de la demande réduite de la région de Toronto et Sarnia, le député ne peut sûrement pas soutenir que ce volume ne serait pas suffisant pour répondre à l'expansion des besoins d'ici 1970. De plus, la Trans-Canada Pipe Lines s'est engagée à jumeler le pipe-line. Par ailleurs, s'il se produit une augmentation soudaine de la demande de gaz d'ici 1970, je suis absolument certain que la société voudra avancer la date du début des travaux d'aménagement du gazoduc dans cette région. Ce ne sont pas des sots, ces genslà, ce sont des hommes d'affaires. S'ily a du gaz disponible dans l'Alberta et, s'il y a un marché pour ce gaz n'importe où, que ce soit dans le Nord de l'Ontario, aux États-Unis, à Montréal ou n'importe où ailleurs, ils commenceront la construction du pipe-line dès qu'ils seront convaincus que ces installations

[M. le président.]